Envoyé en préfecture le 05/08/2022
Reçu en préfecture le 05/08/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220803-DEC202255-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

- 3 AOUT 2022

DEC202255
FINANCES ;
Signature d'un contrat d'assistance et maintenance avec CARDIOP pour deux défibrillateurs

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros),

CONSIDERANT que la Commune est équipée de deux défibrillateurs pour lesquels un contrat d'assistance et de maintenance est nécessaire,

CONSIDERANT que la proposition faite par la SAS CARDIOP est conforme aux attentes,

DECIDE de signer le devis pour la mise en place d'un contrat d'assistance et de maintenance pour les deux défibrillateurs de la Commune pour un montant de 507,60 € TTC .

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)